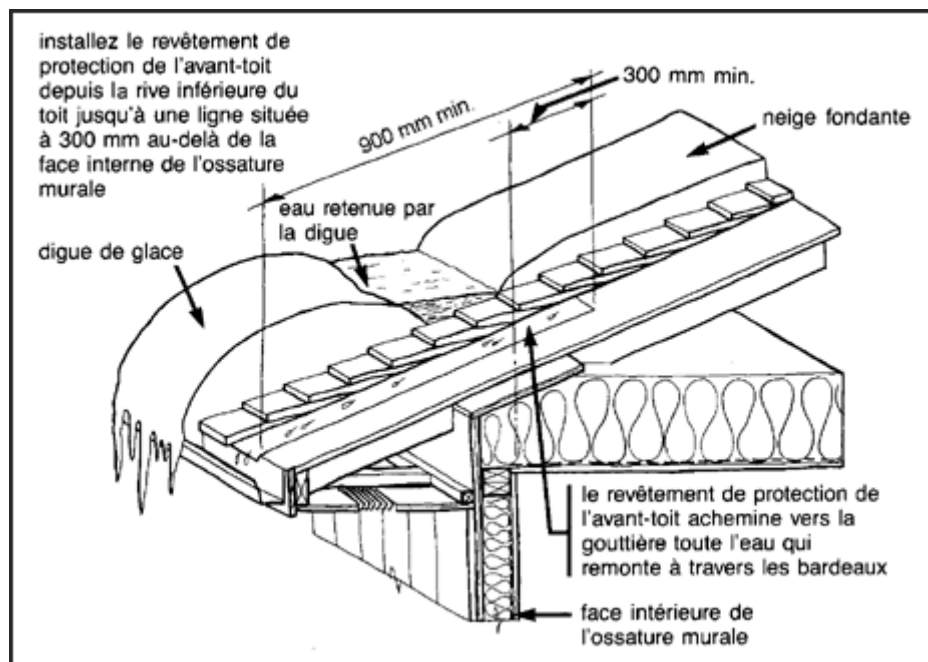


PRÉVENTION DES PROBLÈMES DUS AUX DIGUES DE GLACE

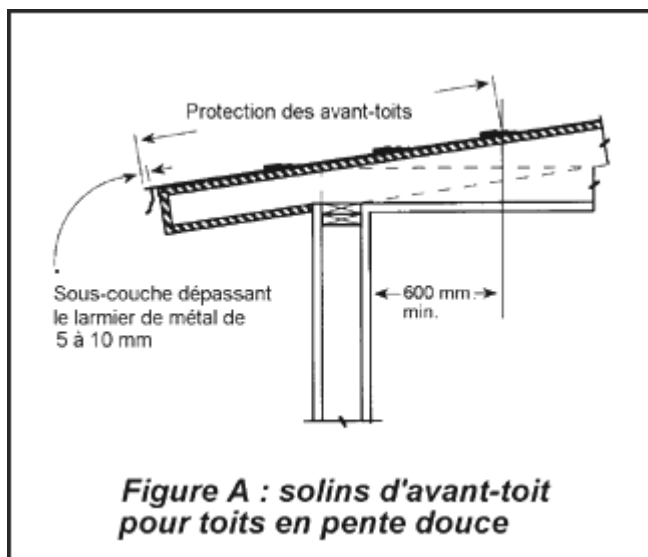
Les systèmes de toit fuient parfois à cause de la formation de digues de glace. La neige qui fond et regèle continuellement sous l'action de la chaleur qui s'échappe de la maison, ou la névasse qui remonte des gouttières, forment les digues de glace. L'eau coule sous la neige et gèle au contact du soffite non chauffé, créant la digue de glace. Lorsque cela se produit, l'eau peut être forcée sous les bardeaux et dans le comble, causant des dommages aux plafonds, aux murs, à l'isolant, aux gouttières, à l'avant-toit et au toit de la maison.



Pour diminuer la formation des digues de glace et prévenir les problèmes:

1. Tenir le comble froid en l'isolant de la chaleur de la maison, ce qui réduira ou éliminera la fonte de la neige
2. Utiliser des fermes à membrures supérieures élevées, isoler les solives de toit à l'extérieur et installer des déflecteurs pour assurer l'aération à l'avant-toit
3. S'assurer que le bord extérieur des gouttières est plus bas que le prolongement de la pente du toit, afin que la neige et la glace puissent glisser facilement en bas. S'assurer également que les gouttières sont exemptes de débris

(Suite au verso)



Protection des avant-toits (CNB 9.26.5.1):

Matériaux de protection des avant-toits (CNB 9.26.5.2)

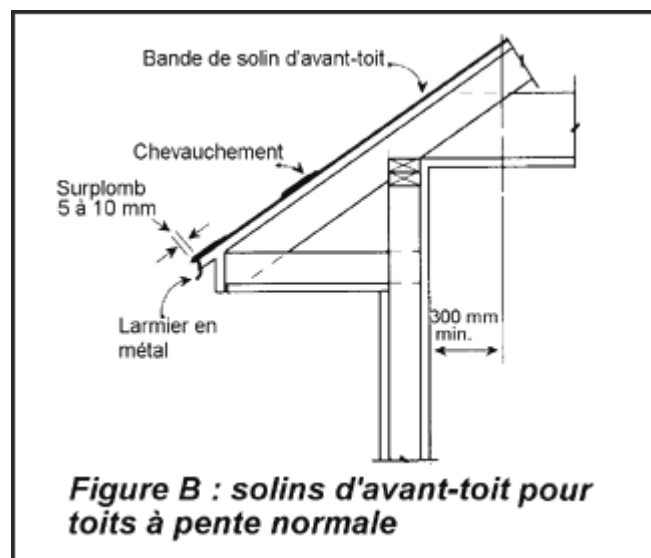
- Feutre n° 15 saturé d'asphalte posé en deux couches chevauchées sur 480 mm et collées ensemble avec de la colle de chevauchement
- Couverture en rouleaux type M ou S, posée avec des chevauchements latéraux et d'extrémité de pas moins de

100 mm, collés avec de la colle de chevauchement

- Feuilles de base enduites, en fibre de verre ou en polyester, ou
- Membrane composite autocollante, en bitume modifié, enduite

Consulter les recommandations des fabricants de protecteurs d'avant-toit pour connaître le mode de pose correct.

NOTA: même si le code du bâtiment exige que le protecteur d'avant-toit ne remonte que sur au moins 300 mm (12 po) au-delà du mur intérieur, un minimum de 600 mm (24 po) est recommandé si l'on veut avoir la meilleure protection contre les digues de glace. Là où la formation de glace est importante, on recommande de faire remonter la protection de l'avant-toit jusqu'à 1 m au-delà du mur intérieur.



Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.